

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12 février 2024

Présents : M. PERRIN Marc, Maire, Mmes : AUROUSSEAU Anne-Sophie, PERRARD Thérèse, MM :BREUGNOT François, DANGUIS Marc, LAUFERON Denis, SIROU Grégory

Excusé(s) avant donné procuration : Mme JEANGUYOT Danièle à M. DANGUIS Marc

Lecture du compte-rendu de la séance précédente.

I TRAVAUX PETIT LOGEMENT ANCIENNE GENDARMERIE

Pour rappel, il avait été décidé la réfection du petit logement de l'Ancienne Gendarmerie et les devis suivants avaient été retenus :

- Entreprise Balland (carrelage de la pièce principale) : 4 257.77 € TTC
- Entreprise Lejault (mise aux normes électricité et chauffage) 3 381.86 € TTC
- Entreprise Dumaray (isolation plafond) 3 836.38 € TTC
- Entreprise Joindot (porte et fenêtres) : 3 180.82 € TTC (travaux non réalisés)

Les travaux sont en cours et des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires :

- Isolation et placage des murs intérieurs : 3 962.25 € TTC (Sarl Dumaray)
- Nouveau devis pour les menuiseries : 4 133.55 € TTC (menuiserie Colas)

Le conseil municipal valide ces devis.

M. le Maire présente la candidature d'une personne intéressée par ce logement.

II DEVIS BENITIER EGLISE

Le conseil valide le devis d'un montant de 299.28 € TTC de l'entreprise Sauvanet pour la création d'un socle en pierre pour le bénitier.

III VENTE TRACTEUR COMMUNAL

Le conseil accepte la vente de l'ancien tracteur et du broyeur, propriété des communes de Blismes et Dun-sur-Grandry, à M. Beauzon Alban pour un montant TTC de 17 000 €.

IV TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Comme les années précédentes, M. le Maire propose de réaliser les travaux de voirie 2024 en gestion communale.

Une convention sera signée avec la communauté de communes.

Les travaux à réaliser seront déterminés prochainement et des devis seront sollicités.

M. le Maire fait part d'une demande de travaux pour la Rue du Four et de travaux d'entretien sur la Route de Buchot, entre Buchot et Bussy.

Une demande de restauration d'un aqueduc à La Thibert a été faite.

V RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE

Toute commune doit obligatoirement être en mesure de proposer les services d'une fourrière et cette prestation est assurée par le Refuge de Thiernay contre le paiement annuel d'une participation basée sur le nombre d'habitants.

La convention arrivant à terme, le conseil autorise M. le Maire à renouveler cette dernière.

VI QUESTIONS DIVERSES

1) Place de l'Eglise

Un devis sera demandé au SIEEEN pour l'implantation de prises sur le candélabre existant.

Il est envisagé la suppression du compteur électrique de la bascule et une réflexion sera menée pour la mise en valeur du mécanisme de la bascule.

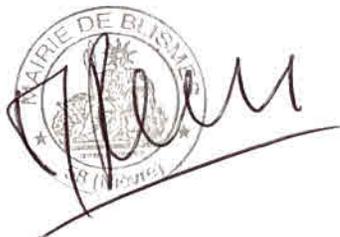
2) Garage municipal

Demande de devis pour l'installation d'un compteur.

3) Presbytère

Une demande d'estimation sera faite auprès de plusieurs agences immobilières.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PERRIN

The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE DE BLISMES' with a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Perrin'. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.